

Quoi de neuf dans la Myasthénie ?

2^e Journée d'échanges et de partage d'expériences

Comité d'organisation

- Dr GUGENHEIM Michel, Past-Président ANLLF (Rambouillet)
- Pr LAFORÊT Pascal, Coordonnateur CRMN Nord/Est/Ile de France (Garches)
- Pr NICOLAS Guillaume, Chef de service de neurologie (Garches)

Intervenants:

- Pr ANNANE Djillali (Garches)
- Pr AUTHIER François-Jérôme (Créteil)
- Dr BEHIN Anthony (Paris)
- Dr BRESCH Saskia (Nice)
- Dr DEMERET Sophie (Paris)
- Pr DESGUERRE Isabelle (Paris)
- Pr EYMARD Bruno (Paris)
- Dr FRIEDMAN Diane (Garches)
- Pr GARGIULO Marcela (Paris)
- Dr GUEGUEN Antoine (Paris)
- Dr LEPANSE Rozen (Paris)
- Dr MERLE Philippe (Amiens)
- Dr MICHAUD Maud (Nancy)
- Dr NADAJ Aleksandra (Strasbourg)
- Pr SHARSHAR Tarek (Paris)
- Dr TARD Céline (Lille)
- Pr WEISS Nicolas (Paris)



Samedi 15 juin 2024
9h – 16h



Hotel Mercure Paris Gare Montparnasse TGV
40 Rue Du Cdt Rene Mouchotte, Pl. de
Catalogne, 75014 Paris

Merci de nous confirmer votre présence

Mr BEGHDADI Walid
walid.beghdadi@alexion.com
Mob: 06.31.79.61.36

Mr PORET Nicolas
nicolas.poret@alexion.com
Mob: 06.31.79.81.58

Matin

<i>Quoi de neuf dans la physiopathologie de la Myasthénie ?</i>	Dr Rozen LE PANSE
<i>Quoi de neuf en thérapeutique ?</i>	Dr Céline TARD
<i>Accompagnement psychologique et psychiatrique</i>	Pr Marcela GARGIULO
<i>Errance diagnostique dans la myasthénie</i>	Pr Bruno EYMARD
<i>Faiblesse musculaire irréversible au cours de la myasthénie</i>	Dr Aleksandra NADAJ-PAKLEZA
<i>Troubles vésico-sphinctériens et sexuels</i>	Dr Saskia BRESCH
<i>Session d'échange et de partage d'expérience</i>	Représentants associations AMIS et AFM Téléthon, ANLLF et CRMR-NE-IDF



Après-midi

<i>Recommandations dans la Myasthénie : où en sommes-nous en 2024 ?</i>	Dr Anthony BEHIN
<i>Quoi de neuf en pédiatrie ?</i>	Pr Isabelle DESGUERRE
<i>Myasthénie : la prise en charge en réanimation ?</i>	Dr Sophie DEMERET
<i>Myasthénie : molécules contre-indiquées ?</i>	Pr Nicolas WEISS

La présente [invitation valant] convention devra, préalablement à la tenue de la réunion être communiquée auprès de l'autorité compétente à laquelle vous dépendez conformément aux articles L.1453-10 et L.1453-11 du Code de la santé publique. Dans le cadre d'une manifestation en présentiel, des frais de restauration (50 euros) pourront être pris en charge par Alexion dans le respect des dispositions des articles L. 1453-3 et suivants du Code de la Santé Publique. L'offre d'avantages en nature ou en espèces reste interdite pour les étudiants en formation initiale et les associations d'étudiants. Le traitement de données relatives aux étudiants permet de documenter le respect de ces dispositions par Alexion Pharma France. Vos données personnelles sont traitées par Alexion Pharma France aux fins de gestion des manifestations à caractère promotionnel ou scientifique (hospitalité, respect du dispositif d'encadrement des avantages et transparence des liens). Vos données seront transmises aux instances ordinales ou aux autorités administratives compétentes et feront l'objet d'une publication sur le site www.transparence.sante.gouv.fr. Vous pouvez accéder à vos données, les rectifier, limiter leur traitement, ainsi que définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Lorsque vos données sont traitées à des fins d'hospitalité, vous pouvez demander la portabilité de vos données ou leur effacement. Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données : AstraZeneca Middlewood Court, Silk Road, Macclesfield, Cheshire SK10 2NA ou privacy@alexion.com. Pour une information complète relative au traitement de vos données, veuillez consulter notre site internet : www.alexionpharma.fr.